

Tanger-Med le 27 Octobre 2017

Direction Régionale TANGER –MED

SDR CONTROLE VOYAGEURS

GVMSAD

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES.

VENTE N° 29/2017

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé de la gestion et vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane , à Tanger-Med, porte à la connaissance des enchérisseurs que dans le cadre des ventes permanentes; le service procédera le **09 Novembre 2017** à la vente aux enchères publiques des **TRACTEURS ROUTIERS ET SEMI REMORQUE / CIRCULATION ET FERRAILLE**

La vente débutera à partir de MIDI 30 mn

Conditions de vente :

- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant, ou par chèque certifié.
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les lots adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à aucuns dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. En outre, le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur.
- doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- Les enchérisseurs peuvent visiter les lots à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

Enlèvement des marchandises :

Conformément aux dispositions de l'article 580 du Dahir formant code des Obligations et Contrat (D.O.C), l'acheteur est tenu de prendre livraison des choses vendues dans le lieu et à la date fixée par l'avis de vente.

Une fois le prix des marchandises vendues est acquitté, l'acheteur est tenu d'en prendre livraison dans les délais fixés par l'avis de vente. Aussi, l'adjudicataire a l'obligation de retraitement et ce, immédiatement après la conclusion de la vente.

La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication.

Folle enchère :

Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations, notamment dans les cas où :

- ☐ l'acquéreur refuse de payer la marchandise qui lui a été adjugée ;
- ☐ l'acquéreur ne prend pas livraison de la marchandise qui lui a été adjugée dans le délai de 8 jours et ce, à compter de la date de l'adjudication.

La revente sur folle enchère résilie la première vente, entraînant ainsi les effets suivants :

- ☐ Les marchandises sont revendues sur folle enchère, selon les mêmes conditions que celles qui étaient prévues pour la vente originale et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du dahir du 26 avril 1919 sur les ventes publiques des meubles ;
- ☐ Le fol enchérisseur (premier acquéreur) est tenu de régler la différence éventuelle entre le prix de l'adjudication initiale et le prix de revente sur folle enchère, si celui-ci est moindre, sans pouvoir réclamer l'excédent s'il y a lieu ;
- ☐ La caution versée est irrécupérable ; elle est définitivement acquise à l'Administration ;
- ☐ La folle enchère entraîne la dénonciation immédiate du fol enchérisseur à tous les bureaux douaniers. Ces derniers le fichent et lui interdisent de participer aux prochaines ventes aux enchères publiques si le fol enchérisseur s'avère un élément perturbateur des opérations

Ps : la participation aux enchères, est subordonnée au dépôt par chaque enchérisseur, auprès du receveur à la résidence, d'un chèque dûment certifié de 100.000,00 Dirhams.

لإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي :

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

L'ordonnateur chargé de la gestion et vente des
marchandises saisies ou abandonnées en douane

Tanger-Med

H.NAIM

LISTE NON DEFINITIVE		
MARQUE	MT	LOCALITE
DAF TRACTEUR	01EA46	Tanger -Med
TRACEUR guillen	7460 A 40	Tanger -Med
REMORQUE BACHE SINOTRUK	R6771BB	Tanger -Med
MAN TRACTEUR PLACTEAU	BU19444N	Tanger -Med
TRACEUR DAF	8053JGB	Tanger -Med
TRACEUR DAF	1ESV577	Tanger -Med
REMORQUE LAMBERT	1046694	Tanger -Med
TRACTEUR RNT	SANS LME	Tanger -Med
REMORQUE BACHE	SANS LME	Tanger -Med
TRACTEUR icveco	1975DKS	Tanger -Med
DAF TRACTEUR	BM498GA	Tanger -Med
REMORQUE BACHE	CG613NE	Tanger -Med
CAMION CAISSE RNT	SANS LME	Tanger -Med
IVECO	61349 A 40	TANGER
S/REMORQUE	(5217-09)	TANGER
S/REMORQUE	H01874R	TANGER
S/REMORQUE	AL02940R	TANGER
S/REMORQUE	R5883BBY	TANGER
S/REMORQUE	MU0776R	TANGER
S/REMORQUE	MU 06354R	TANGER